**COMPTE-RENDU DE RÉUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ORDINAIRE du 8 octobre 2021**

Tous les membres en exercice sont présents sauf messieurs Lionel PREUD’HOMME et Thierry RIGONI, excusés.

Secrétaire de la séance : Pascal BONVALOT

Convocation du4 octobre 2021

Approbation du compte-rendu de la séance du 16 juillet 2021

**rapports de la CCPM**

Chaque membre du conseil a été destinataire avec sa convocation des rapports suivants :

**Rapport sur les prix et qualité des services publics de l’année 2020 pour les services** :

* + - Eau potable Lomont
		- Eau potable CCPM sans secteur Lomont
		- Assainissement collectif

Sur ces 3 rapports, le conseil municipal n’étant pas concernés directement, s’abstient à l’unanimité.

* + - Assainissement non collectif
		- Elimination des déchets

Ces 2 rapports sont approuvés à l’unanimité

Ces rapports sont consultables en mairie.

**rapports d’activité 2020 de la CCPM**

Le conseil municipal n’a pas de remarque à faire sur ce rapport

**bornage du 7 octobre par le géomètre**

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l’avancée du bornage :

* Chaux est délimité
* Courcelles est partiellement borné

Le reste du bornage sera effectué en janvier.

**Maison de Courcelles**

Vente de la maison de Courcelles pour un montant de 51 000 € à Mme ROY Sandrine avec une

clause sur la réalisation de l’assainissement. Accord par 8 voix pour et une contre

**bouchage des trous**

Le conseil municipal conteste le tonnage communiqué à la CCPM par l’entreprise VERMOT (11650) surtout que la moitié des trous ne sont pas comblés.

**éclairage public**

Suite à l’incident survenu sur le lampadaire situé à l’impasse des Vergers par un transporteur, le conseil municipal propose de supprimer ce lampadaire et de faire intervenir une entreprise pour le neutraliser (à la charge de l’entreprise de transport)

**achat d’un souffleur**

Après constations de l’absence du souffleur, le conseil municipal décide de faire une lettre à M. JUILLARD Olivier pour demander où se trouve le souffleur.

**rénovation de la toiture de l’église**

Afin de pouvoir entreprendre les travaux de rénovation du toit, la commune, sur conseil de la DRAC, doit prendre un architecte pour l’engagement et le suivi des travaux. Le devis de Mme HONNERT architecte à Besançon spécialisée dans les monuments classés est approuvé pour un montant 20 644.80€ TTC.

**QUESTIONS DIVERSES**

* Formation pour l’utilisation du défibrillateur en attente
* Réclamation à faire à BATILOR pour le brulage des déchets des entreprises intervenant dans une habitation.

|  |
| --- |
| **INSCRIPTION EN MAIRIE POUR L’AFFOUAGE AVANT LE 31 OCTOBRE** |